

[🏠](#) > [Economie](#) > [Conjoncture](#) | 🎧 03:55

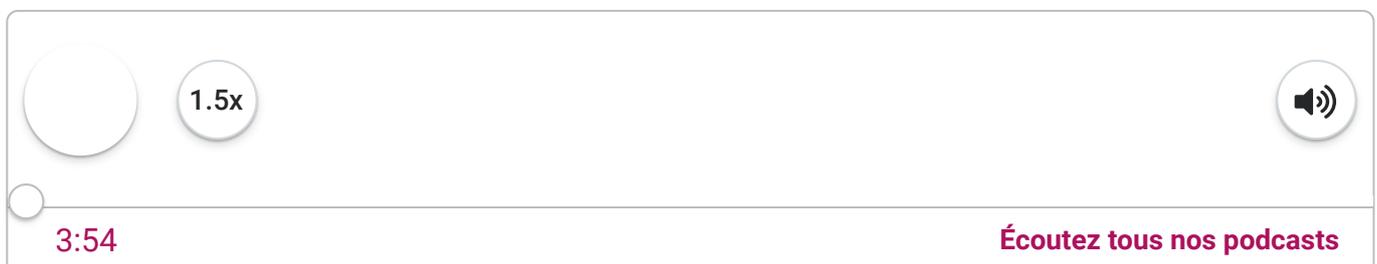
📌 La délocalisation des fêtes de mariage en Flandre et en Wallonie est en marche

Pour célébrer leur union, les mariés migrent vers la Flandre et la Wallonie. A Bruxelles, il n'est toujours pas question de prendre l'apéro debout, ni de danser après le dîner jusqu'à pas d'heure.



© Shutterstock

◀ 4



Podcast player interface showing a progress bar at 3:54, a volume icon, and a speed control icon set to 1.5x. The text "Écoutez tous nos podcasts" is displayed in red at the bottom right.



Charlotte Mikolajczak

Publié le 23-08-2021 à 10h45 - Mis à jour le 23-08-2021 à 10h48

La différence de traitement entre l'Horeca wallon, flamand et bruxellois annoncée lors du dernier Codeco de vendredi suscite bien des émois, tant auprès des professionnels que des consommateurs. *"Le secteur a prouvé qu'il pouvait respecter un protocole, note Thierry Neyens, le président de la Fédération Horeca Wallonie. D'un point de vue économique, il y avait une réelle nécessité à lâcher du lest." "À condition que ce soit partout",* ajoute Fabian Hermans, administrateur de la Fédération Horeca Bruxelles. Le risque d'assister à des transferts de consommateurs de la région bruxelloise vers ses deux homologues est bien réel.

Dès le 1er septembre, tant en Flandre qu'en Wallonie, l'Horeca pourra quasiment travailler comme avant le Covid, sans plus aucun carcan : ni en termes d'horaire ni en taille de tablées ou en distance entre les tables ; les consommations au comptoir seront à nouveau permises, ce qui vaut surtout pour les bars, tout comme les soirées dansantes après les dîners.

Ceci alors que dans les 19 communes de la région bruxelloise on en restera aux impositions d'hier : maximum huit personnes à table, minimum 1,5 m entre les tables et une fermeture obligatoire entre 1 heure et 5 heures du matin. *"Inévitablement, il va y avoir un transfert de consommateurs bruxellois vers la Flandre et la Wallonie, notamment dans les communes de la périphérie bruxelloise, ajoute Thierry Neyens. Comme on l'a d'ailleurs vu entre pays limitrophes quand les règles étaient différentes - tantôt plus strictes, tantôt moins strictes - au grand-duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, en Allemagne ou en France. De facto, il y a une mutation du comportement des consommateurs."* Mais selon lui, qui travaille du côté d'Arlon, *"il y aura sans doute plus de Français non vaccinés à venir se restaurer en Belgique que de Bruxellois*

à aller au restaurant en Flandre ou en Wallonie. Les grandes tablées et les horaires tardifs ne concernent pas tous les restaurants. On peut dire que, globalement, ils satisfaisaient déjà 70 % du secteur". À l'inverse, l'obligation d'espacer les tables et donc de limiter la capacité des établissements reste, elle, très problématique.

Une image négative à l'international

Ce ne sont toutefois pas tant les transferts de consommateurs entre Bruxelles et les deux autres régions qui inquiètent la Fédération Horeca Bruxelles que la délocalisation des événements, au premier rang desquels les mariages ! *"Les gens vont se marier à Bruxelles, mais faire la fête en Wallonie ou en Flandre",* indique Fabian Hermans, qui évoque les très nombreux appels que sa société The Two of Us Event Experience, basée à Ophain Bois-Seigneur-Isaac, a reçus ce samedi. *"À partir du 1er septembre, en Wallonie comme en Flandre, on pourra prendre un apéro debout, mettre plus de huit personnes autour d'une table et, surtout, danser sans masque au-delà de 1 heure du matin. C'est cela qui fait la différence."* L'abolition de la limitation à 200 personnes, à condition que les participants présentent tous un *Covid Safe Ticket*, importe peu, selon lui. *"De nombreux clients en sont d'ailleurs demandeurs, même en dessous de la jauge de 200 personnes",* ajoute-t-il.

Autre composante risquée du maintien des règles strictes sur le territoire bruxellois : le manque d'animation, voire la morosité, dans les bars, les restaurants, sur les terrasses, dans les hôtels, les rues, la ville. *"La capitale est rouge et on la marque encore plus au fer rouge, commente Fabian Hermans. Cela en donne une image négative à l'international. Économiquement, ces contraintes sont invivables. Avec 30 000 emplois, l'Horeca est le premier employeur de la région, devant la Stib ou bpost. S'il ne veut pas qu'un pan de l'économie s'arrête, le gouvernement bruxellois va devoir revenir sur sa décision. À tout le moins l'adoucir au profit des bars et autres endroits festifs."* Ce qui, selon lui et au regard des nombreuses discussions engagées par sa Fédération auprès des

cabinets du ministre-Président et du ministre de la Santé, pourrait être en bonne voie.

Le secteur, désireux de montrer l'exemple, planche d'ailleurs sur un système de prime ou de coup de pouce afin que son personnel non vacciné - dont la proportion serait assez importante - se fasse vacciner.

Le souci de la ventilation va s'amplifier

Et de plaider pour un maintien des aides diverses, comme la prolongation des mesures de chômage temporaire et, surtout, le taux de TVA réduit à 6 % qui devrait être supprimé à partir du 1er octobre. À Bruxelles comme dans les deux autres régions. *"L'adoucissement des mesures va augmenter la capacité de remplissage des établissements, convient Thierry Neyens, mais cela ne veut pas dire que les revenus vont doubler. Car, en amont, la législation sur les systèmes de purification de l'air et l'obligation de mesurer le taux de CO₂ restent de mise. Le souci de la ventilation, gérable en été en ouvrant portes et fenêtres, sera plus complexe à partir d'octobre, pouvant brider l'activité du secteur, surtout pour les établissements de moindre taille."* Même s'il convient que le climat était tout sauf estival cet été.

Sur le même sujet

Vers un retour à la normale, sauf à Bruxelles qui paie le prix de son faible taux de vaccination : le résumé des mesures prises par le Codeco

Société

"Une énorme bouffée d'air frais", inquiétudes pour Bruxelles : les réactions après les annonces du Codeco

Société

L'Horeca bruxellois fulmine à l'issue du codeco : "Nous sommes